

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 FÉVRIER 2024**

Le lundi 5 février 2024 à 20h00 s'est tenu au bureau municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc, la séance régulière du conseil sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse.

Étaient présents et formaient quorum, madame Anny-Pier Routhier, monsieur Pierre Boudreault, monsieur Michel Chiasson et monsieur Rogatien Boulianne. Monsieur Berthold Allard était absent.

Était également présent monsieur Sébastien Desrosiers, directeur général.

**24.02.012      LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Michel Chiasson, et accepté à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

**24.02.013      LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2024**

**Il est proposé par** Monsieur Rogatien Boulianne d'exempter le conseil de lecture du procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2024 et de l'accepter tel quel.

**Accepté** à l'unanimité.

**24.02.014      LISTE DES COMPTES – LISTE NO 1 – JANVIER 2024**

**Il est proposé** par Monsieur Michel Chiasson

**D'accepter** la liste de comptes numéro 1, janvier 2024, au montant total de 220 419.83\$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 29 000.49\$, une liste des salaires payés au montant de 12 262.40\$, une liste des comptes à payer au montant de 179 156.94\$ et d'autoriser la greffière-trésorière adjointe à payer les comptes.

**Adopté** à l'unanimité.

**24.02.015      CORRESPONDANCE**

- A)** Demande de don pour la Fondation centre Maria-Chapedelaine. Madame Anny-Pier Routhier propose un montant de 250\$. **Accepté à l'unanimité.**
- B)** Demande de commandite de Mme Danielle Côté et Mme Suzanne Duchesne pour leur projet Rose des Sables. Monsieur Pierre Boudreault propose de ne pas commanditer le projet, mais de leur permettre d'utiliser le centre commentaire gratuitement pour la tenue de leur vente de garage. **Accepté à l'unanimité.**
- C)** Demande de don de la fondation DI TSA. Monsieur Michel Chiasson propose que le conseil s'abstienne d'acquiescer à cette demande. **Accepté à l'unanimité.**

**24.02.016 ARRÉRAGES DE TAXES – VENTES D’IMMEUBLES**

Le directeur général **avise** le conseil municipal du montant total des arrérages de taxes pour la somme de **58 639.24\$**.

**24.02.017 BUDGET 2024 OMH MARIA-CHAPDELAINÉ**

**Il est proposé** par monsieur Pierre Boudreault

D’approuver le budget 2024 de l’OMH Maria-Chapdelaine tel que présenté à la municipalité par M. Martin Voisine, directeur général.

**Accepté** à l’unanimité.

**24.02.018 RENOUELLEMENT PERMIS D’INTERVENTION MUNICIPAL MTQ**

**Il est proposé par** monsieur Michel Chiasson

**Et résolu** unanimement :

**D’autoriser** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le permis d’intervention numéro 6808-23-1023 proposé par le ministère des Transports du Québec pour des travaux d’entretien mineur et d’urgence à la suite de bris sur les chemins du réseau MTQ.

**24.02.019 SUITE DOSSIER BLOCUS FORESTIER KM 59**

**Considérant que** pendant plusieurs mois un blocus forestier a été tenu par des individus au kilomètre 59 du chemin Domtar au nord du Lac-Saint-Jean;

**Considérant que** des blocus forestiers ont également été mis en place aux kilomètres 8 et 11 du chemin Caribou dans le secteur de Dolbeau-Mistassini et au kilomètre 3 du chemin R0206 à Girardville;

**Considérant que** d’autres régions forestières ont vu des blocus forestiers être mis en place sur leur territoire au cours de la dernière année;

**Considérant que** ces blocus mettent péril l’économie des communautés forestières en empêchant le transport de bois, causent des dommages aux infrastructures collectives et compromettent la sécurité des villégiateurs et des travailleurs forestiers en entravant la libre circulation;

**Considérant qu’à** part le gouvernement, nul ne peut fermer, bloquer ou empêcher la circulation sur un chemin situé en territoire public québécois;

**Considérant que** plusieurs mois de démarche juridique auront été nécessaires afin que l’État réussisse à faire lever certains blocus forestiers;

**Pour ces motifs, Il est proposé par** monsieur Pierre Boudreault

**Et résolu** unanimement :

**Que** la municipalité de Sainte-Jeanne-d’Arc demande au Gouvernement de prendre des mesures afin d’empêcher la mise en place de blocus forestiers sur le territoire public québécois et procède rapidement au démantèlement ceux existants sur le territoire public québécois.

**24.02.020 DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES POUR L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE AVEC LA MRC MARIA-CHAPDELAINE**

**ATTENDU QU'**en décembre 2022, la MRC de Maria-Chapdelaine déposait, à titre d'organisme responsable, un projet de mise en commun pour un nouveau service d'ingénierie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR – Soutien à la coopération intermunicipale);

**ATTENDU QUE** par la résolution numéro 22.11.192 la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc s'est engagée à participer au projet et à assumer une partie des coûts;

**ATTENDU QU'**en 2023, la MRC de Maria-Chapdelaine a reçu une réponse positive à la demande de soutien financier;

**ATTENDU QU'**à l'automne 2023, le service d'ingénierie a débuté avec l'embauche du directeur, de deux ressources et l'acquisition d'équipements;

**ATTENDU QU'**une entente de service a été transmise aux directions générales des municipalités pour signature.

**Par conséquent, il est proposé par** Monsieur Rogatien Boulianne  
**Appuyé et résolu unanimement :**

**QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise Monsieur Sébastien Desrosiers, directeur général et Madame Denise Lamontagne, Mairesse à signer l'entente de service sur trois ans pour le service d'ingénierie.

**24.02.021 AUTORISATION POUR L'AJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ÉMISSION DE PERMIS ET AUTRES TÂCHE D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a plus de ressource pour s'occuper des dossiers d'urbanismes ainsi que pour l'émission de permis.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité à l'obligation de répondre à toute demande de permis dans un délai prescrit de 30 jours.

**Il est proposé par** madame Anny-Pier Routhier  
**et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER** le directeur général de mandater une firme afin de mener à bien les différents dossiers d'urbanismes et par le fait répondre aux demandes des citoyens.

**24.02.022 AMENDEMENT RÉSOLUTION VENTE TERRAIN ALLIANCE TÉLÉCOM**

**Il est proposé par** Monsieur Michel Chiasson d'amender la résolution numéro 23.09.106 à propos la vente du terrain d'Alliance Télécom afin d'y corriger les erreurs concernant le numéro du lot (6 598 176), la dimension du terrain (9689.7 pied<sup>2</sup>) et pour la désignation de signataires soient : M. Sébastien Desrosiers et Madame Denise Lamontagne.

**Accepté à l'unanimité.**

**24.02.023      VENTE DU TERRAIN EMRICK SAVARD**

**Il est proposé par** monsieur Pierre Boudreault  
**et résolu** unanimement :

**Que** le conseil municipal accepte l'offre de M. Emrick Savard pour l'achat d'un terrain résidentiel au cadastre no **6 598 190** d'une superficie de **710.2 m<sup>2</sup>** au montant de **3 430.27\$**.

**Il est résolu également d'autoriser** Madame Denise Lamontagne et M. Sébastien Desrosiers, à signer tous documents relatifs à la vente de ce terrain.

**24.02.024      VARIA**

**24.02.025      PÉRIODE DE QUESTIONS;**

Plusieurs représentants de l'AFÉAS sont venus contester les frais mensuels concernant la location de leurs locaux.

**\*\* LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21h23, Madame Anny-Pier Routhier propose la levée de l'assemblée.

**Accepté** à l'unanimité.

---

**Denise Lamontagne,**  
Mairesse

---

**Sébastien Desrosiers,**  
Directeur général, greffier-trésorier